

119

RENSEIGNER LES FONCTIONNAIRES SUR LES BESOINS
DES AUTOCHTONES HANDICAPÉS

RECOMMANDATION: Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les organisations d'autochtones accorde une plus grande priorité à la mise sur pied de programmes d'orientation destinés aux fonctionnaires qui s'occupent des services offerts aux autochtones handicapés.

À L'ÉTUDE

Données nécessaires: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le Secrétariat d'État se consultent à ce sujet. Le ministre des Affaires indiennes appuie la recommandation et déclare que lorsque les données concernant les handicaps chez les Indiens seront disponibles, on pourra modifier la formation bilatérale.

Domaine de l'orientation: La Fraternité nationale des Indiens a déclaré au Comité que les centres culturels indiens sont prêts à mettre au point des cours d'orientation portant sur

différentes cultures indiennes au sein d'une même région. Le gouvernement n'a pas donné suite à ces propositions. Les centres culturels ne desservent toutefois que 60% de la population autochtone. *The Inuit Tapirisat* appuie sans réserves la recommandation étant donné que de tous les aborigènes du Canada, les Inuit sont les moins compris.

Mesures concrètes: Bien qu'il semble y avoir accord de principe, le Comité est déçu que le gouvernement n'ait pris aucune mesure. Des initiatives concrètes sont nécessaires pour démontrer l'engagement du gouvernement. Le Comité exhorte le gouvernement à agir, notant la possibilité d'accorder pour cette tâche un rôle spécial aux centres culturels.

«Tous les fonctionnaires qui s'occupent des autochtones devraient aussi connaître l'histoire, les valeurs et la mentalité de cette population.»